GUIDE DES BÉNÉFICIAIRES

ATHLÈTES

SAISON 2007-2008

30 OCTOBRE 2007

PRÉAMBULE

Étant donné :

1- le changement d'orientation du Gouvernement québécois qui accorde des crédits d'impôt aux athlètes identifiés " excellence ", " élite " et " relève "

2- le nombre limité d'athlètes pouvant être identifiés dans une catégorie donnée (18 " élite " et 24 " relève "), la Commission d'Élite de la FEQ a décidé de procéder en 2003 à une réforme en profondeur du Programme d'Élite, notamment au niveau de l'identification des athlètes. **Cette réforme est appliquée depuis la saison 2004-2005**.

Mise en forme : Puces et numéros

Notre programme d'élite se veut un outil qui permettra aux athlètes québécois de faire partie du Programme de Haute Performance de la Fédération Canadienne d'Escrime. En conséquence, pour mieux utiliser les sommes allouées par le Gouvernement, la Commission a fait le choix d'amarrer notre système d'identification des athlètes avec celui en vigueur à la FCE. Ainsi, les sommes octroyées refléteront le niveau des armes respectives.

RÉCAPITULATIF DU PROGRAMME 2007-2008

EXCELLENCE

Objectifs
- Maintenir son statut d'athlète breveté (Sport Canada)
- Améliorer son niveau de brevet

Moyens
- Programme de l'équipe nationale

Compétitions
- Circuit international
- Circuit US
- Circuit canadien de sélection

ÉLITE

Objectifs
- Devenir athlète excellence
- Être sélectionné et performer aux événements de l'équipe nationale senior ou junior

Moyens
- Participer et performer aux compétitions identifiées

Compétitions
- Circuit international
- Circuit US
- Circuit canadien de sélection
- Circuit canadien domestique (une compétition identifiée par arme, organisée au Québec)

RELÈVE

Objectifs
- Devenir athlète élite
- Améliorer son classement canadien senior et/ou junior
- Être sélectionné et performer aux événements de l'équipe nationale junior

Moyens
- Participer et performer aux compétitions identifiées

Compétitions
- Circuit international
- Circuit US
- Circuit canadien de sélection

ESPOIR

Objectifs
- Devenir athlète relève
- Améliorer son classement canadien cadet et junior
- Être sélectionné et performer aux événements de l'équipe nationale cadette

Moyen
- Participer et performer aux compétitions identifiées

Compétitions
- Circuit québécois des Jeunes (catégories moins de 17 ans)
- Championnat canadien cadet et benjamin

NOTE IMPORTANTE : un athlète ne peut être identifié qu'à une seule arme et à un seul niveau (Excellence ou Élite ou Relève ou Espoir). Si un athlète réussit un critère à deux armes, il aura à choisir l'arme pour laquelle il sera identifié.

PROGRAMMATION 2007-2008

ATHLÈTES EXCELLENCE

Programme de l'équipe nationale.

Participation à tous les tournois ouverts au Québec comptant pour le circuit canadien domestique incluant le Championnat du Québec. Comme tous les athlètes excellence au programme bénéficient d'avantages (i.e. crédits d'impôts + subvention Équipe Québec) accordés par le Québec, nous demandons à tous de participer aux compétitions senior organisées au Québec.

Détenir une licence FIE pour le Canada.

Mis en forme : Couleur de police : Noir

Supprimé : Pour tous, arbitrage à au moins deux journées (ou quatre demi-journées) au circuit québécois des jeunes. ¶
¶

ATHLÈTES ÉLITE

OBLIGATOIRE

Les camps d'entraînement ainsi que les séances d'entraînement prévues au programme de l'arme. Des arrangements seront pris avec les tireurs des régions éloignées de Montréal.

Participation à trois (3) compétitions identifiées à l'extérieur du Canada ou dans l'Ouest canadien.

Participation à tous les tournois ouverts au Québec comptant pour le circuit canadien domestique incluant le Championnat du Québec.

Pour tous, arbitrage à au moins deux journées (ou quatre demi-journées) au circuit québécois des jeunes.

Détenir une licence FIE pour le Canada.

ATHLÈTES RELÈVE

OBLIGATOIRE

Les camps d'entraînement ainsi que les séances d'entraînement prévues au programme de l'arme. Des arrangements seront pris avec les tireurs des régions éloignées de Montréal.

Participation à au moins une compétition identifiée à l'extérieur du Canada ou dans l'Ouest canadien.

Participation à tous les tournois ouverts au Québec comptant pour le circuit canadien domestique incluant le Championnat du Québec.

Pour tous, arbitrage à au moins deux journées (ou quatre demi-journées) au circuit québécois des jeunes.

Détenir une licence FIE pour le Canada.

NOTE

L'organisation des voyages pour les compétitions du circuit U.S. est à la charge des athlètes.

Ceux et celles qui ont des questions à propos de leur programmation doivent communiquer avec le coordonnateur des programmes élite.

CRITÈRES DE SÉLECTION - SAISON 2007-2008

ATHLÈTES EXCELLENCE

Obtenir un brevet de Sport Canada

ATHLÈTES ÉLITE

Athlète élite " A" : les critères de sélection sont les suivants et dans cet ordre de priorité:

1- tout athlète ayant obtenu le critère B national mais non breveté
2- tout athlète ayant obtenu le critère " Athlète de la Réserve " de la FCE
3- tout athlète ayant obtenu 2 résultats parmi les suivants
   1) les 64 à une Coupe du Monde Senior désignée à l'avance par la FEQ
   2) les 16 dans un tournoi US (NAC Div. 1)
   3) les 8 dans un circuit canadien de sélection sauf le sabre féminin (dans les 3)

Mise en forme : Puces et numéros

Mise en forme : Puces et numéros

Si moins de 18 athlètes ont réussi le critère minimum, la Commission d'élite se réserve le droit de combler les postes vacants avec des athlètes ayant obtenu un (1) des critères mentionnés ci-haut. Ces athlètes seraient alors identifiés **Élite " B ".**

Si plus de 18 athlètes ont réussi le critère, on se servira du nombre de points marqués pour départager les tireurs. En cas d'égalité entre plusieurs tireurs, la meilleure position obtenue au Championnat Canadien tranchera. Si l'égalité persiste entre 2 tireurs (3e ex-aequo au Championnat Canadien), le meilleur résultat international sera utilisé parmi les tournois identifiés, tel que déterminé par la Commission d'Élite. À chacune des armes, un minimum de 1 athlète et un maximum de 5 athlètes pourront être identifiés.

ATHLÈTES RELÈVE

Relève " A " : obtenir 2 résultats parmi les suivants :

1) les 64 en Coupes du Monde Junior identifiées par la FEQ
2) les 32 dans un tournoi US (NAC Junior)
3) les 3 dans un tournoi junior du circuit canadien de sélection

Relève " B " : obtenir 1 résultat parmi les suivants :

1) les 64 en Coupes du Monde Junior identifiées par la FEQ
2) les 32 dans un tournoi US (NAC Junior)
3) les 3 dans un tournoi junior du circuit canadien de sélection

Si moins de 24 athlètes ont réussi le critère minimum, la Commission d'élite se réserve le droit de combler les postes vacants avec des cadets (en utilisant une grille de points qui leur est réservée) puis avec des athlètes qui ont marqué des points sans obtenir de critère. Pour les cadets, seraient alors pris en compte les résultats suivants :

1) les 16 dans un tournoi US (NAC Cadet)
2) les 3 dans un tournoi cadet du circuit canadien de sélection

Mise en forme : Puces et numéros

Si plus de 24 athlètes ont réussi le critère, on se servira du nombre de points marqués pour départager les tireurs. En cas d'égalité entre plusieurs tireurs, la meilleure position obtenue au Championnat Canadien tranchera. Si l'égalité persiste entre 2 tireurs (3e ex-aequo au Championnat Canadien d'été), le meilleur résultat international sera utilisé parmi les tournois identifiés, tel que déterminé par la Commission d'Élite. À chacune des armes, un minimum de 1 athlète et un maximum de 8 athlètes pourront être identifiés.

ATHLÈTES ESPOIR

Avoir moins de 17 ans au 1er janvier de la saison visée.
Être affilié à la FEQ.
Avoir obtenu une médaille au Championnat canadien cadet ou benjamin.
Être parmi les 3 premiers du classement du circuit québécois des jeunes de moins de 17 ans.

BUDGET 2007-2008

SUBVENTIONS

Athlètes élite A	Compétitions identifiées	:	1200$
	Crédit d'impôt remboursable	:	4000$
Athlète élite B	Compétitions identifiées	:	700$
	Crédit d'impôt remboursable	:	4000$
Athlètes relève A	Compétitions identifiées	:	650$
	Crédit d'impôt remboursable	:	2000$
Athlètes relève B	Compétitions identifiées	:	450$
	Crédit d'impôt remboursable	:	2000$
Athlètes relève C*	Crédit d'impôt remboursable	:	2000$

* : la catégorie " Relève C " a été créée au cas où on n'atteindrait pas le nombre de 24 athlètes identifiés d'après les critères "Relève A" et "Relève B". La Commission d'Élite comblerait ainsi les places disponibles avec les athlètes qui sont le plus près de remplir les critères. Dans ce cas-là, les athlètes seraient identifiés "Relève C" et pourraient bénéficier du crédit d'impôt de 2000$.

CAS SPÉCIAUX

1- Critères des bénéficiaires allant à l'extérieur du Québec et du Canada

Le bénéficiaire doit :

- Être citoyen canadien ou avoir le statut d'immigré reçu (avec document à l'appui)
- Être résident du Québec depuis au moins un (1) an, soit au moins depuis le 30/09/2006
- Rester affilié à la Fédération d'escrime du Québec
- Représenter le Québec
- Être affilié à un club du Québec
- Faire accepter sa programmation extérieure par la Commission d'élite
- Remettre des rapports de tournois (ex.: résultats, commentaires)

2.- Critères des bénéficiaires venant de l'extérieur du Québec

Le bénéficiaire doit :

- Être citoyen canadien ou avoir le statut d'immigré reçu (avec document à l'appui)
- Être résident du Québec depuis au moins un (1) an, soit au moins depuis le 30/09/2006
- Avoir une adresse permanente au Québec avant le 1er septembre de la saison en cours et y résider
- Avoir été affilié à un club québécois pendant la saison précédente
- N'être subventionné par aucune autre fédération provinciale d'escrime.

? Une saison est identifiée comme suit :
du 1er septembre jusqu'après la tenue du Championnat Canadien de fin de saison.

RÉCAPITULATIF DU PROGRAMME 2008-2009

EXCELLENCE

Objectifs
- Maintenir son statut d'athlète breveté (Sport Canada)
- Améliorer son niveau de brevet

Moyens
- Programme de l'équipe nationale

Compétitions
- Circuit international
- Circuit US
- Circuit canadien de sélection

ÉLITE

Objectifs
- Devenir athlète excellence
- Être sélectionné et performer aux événements de l'équipe nationale senior ou junior

Moyens
- Participer et performer aux compétitions identifiées

Compétitions
- Circuit international
- Circuit US
- Circuit canadien de sélection
- Circuit canadien domestique (une compétition identifiée par arme, organisée au Québec)

RELÈVE

Objectifs
- Devenir athlète élite
- Améliorer son classement canadien senior et/ou junior
- Être sélectionné et performer aux événements de l'équipe nationale junior

Moyens
- Participer et performer aux compétitions identifiées

Compétitions
- Circuit international
- Circuit US
- Circuit canadien de sélection
- Championnat du Québec junior

ESPOIR

Objectifs
- Devenir athlète relève
- Améliorer son classement canadien cadet et junior
- Être sélectionné et performer aux événements de l'équipe nationale cadette

Moyen
- Participer et performer aux compétitions identifiées

Compétitions
- Circuit québécois des Jeunes (catégorie moins de 17 ans)
- Championnat canadien cadet et benjamin

NOTE IMPORTANTE : un athlète ne peut être identifié qu'à une seule arme et à un seul niveau (Excellence ou Élite ou Relève ou Espoir). Si un athlète réussit un critère à deux armes, il aura à choisir l'arme pour laquelle il sera identifié.

CRITÈRES DE SÉLECTION - SAISON 2008-2009

ATHLÈTES EXCELLENCE

Obtenir un brevet de Sport Canada

ATHLÈTES ÉLITE

Athlète élite " A" : les critères de sélection seront les suivants et dans cet ordre de priorité:

1) tout athlète ayant obtenu le critère A ou B national mais non breveté
2) tout athlète ayant obtenu le critère " Athlète de la Réserve " de la FCE
3) tout athlète ayant obtenu 2 résultats parmi les suivants
    a. les 64 à une Coupe du Monde Senior désignée à l'avance par la FEQ
    b. les 16 dans un tournoi US (NAC Div. 1)
    c. les 8 dans un circuit canadien de sélection sauf le sabre féminin (dans les 3)

Mise en forme : Puces et numéros

Mise en forme : Puces et numéros

Si moins de 18 athlètes ont réussi le critère minimum, la Commission d'élite se réserve le droit de combler les postes vacants avec des athlètes ayant obtenu un (1) des critères mentionnés ci-haut. Ces athlètes seraient alors identifiés **Élite " B ".**

Si plus de 18 athlètes ont réussi le critère, on se servira du nombre de points marqués pour départager les tireurs. En cas d'égalité entre plusieurs tireurs, on se servira du nombre de points internationaux marqués. Si l'égalité persiste, le meilleur rang atteint aux compétitions internationales identifiées par la commission élite sera priorisé. À chacune des armes, un minimum de 1 athlète et un maximum de 5 athlètes pourront être identifiés.

ATHLÈTES RELÈVE

Relève " A " : obtenir 2 résultats parmi les suivants :

1) les 64 en Coupes du Monde Junior identifiées par la FEQ
2) les 32 dans un tournoi US (NAC Junior)
3) les 3 dans un tournoi junior du circuit canadien de sélection + le championnat du Québec junior

Mise en forme : Puces et numéros

Relève " B " : obtenir 1 résultat parmi les suivants :

1) les 64 en Coupes du Monde Junior identifiées par la FEQ
2) les 32 dans un tournoi US (NAC Junior)
3) les 3 dans un tournoi junior du circuit canadien de sélection + le championnat du Québec junior

Mise en forme : Puces et numéros

Si moins de 24 athlètes ont réussi le critère minimum, la Commission d'élite se réserve le droit de combler les postes vacants avec des cadets (en utilisant une grille de points qui leur est réservée).) puis avec des athlètes qui ont marqué des points sans obtenir de critère. Pour les cadets, seraient alors pris en compte les résultats suivants :

1. les 16 dans un tournoi US (NAC Cadet)
2. les 3 dans un tournoi cadet du circuit canadien de sélection

Mise en forme : Puces et numéros

Si plus de 24 athlètes ont réussi le critère, on se servira du nombre de points marqués pour départager les tireurs. En cas d'égalité entre plusieurs tireurs, on se servira du nombre de points internationaux marqués. Si l'égalité persiste, le meilleur rang atteint aux compétitions internationales identifiées par la commission élite sera priorisé. À chacune des armes, un minimum de 1 athlète et un maximum de 8 athlètes pourront être identifiés.

ATHLÈTES ESPOIR

Avoir moins de 17 ans au 1er janvier de la saison visée.
Être affilié à la FEQ.
Avoir obtenu une médaille au Championnat canadien cadet ou benjamin.
Être parmi les 3 premiers du classement du circuit québécois des jeunes de moins de 17 ans.

COMPÉTITIONS IDENTIFIÉES - SAISON 2007-2008

Élite “ A ” :

Compétition canadienne de sélection #1, Ouest (Saskatoon)
Compétition canadienne de sélection #2, Est (mois de mai 2008)
Championnat canadien, Montréal (QC) (mois de novembre 2007)
EM, EF : Challenge Estoc, Québec (QC)
FM, FF: Fleuret d’Or, Montréal (QC)
SM, SF : Sabre d’Or, Montréal (QC)
NAC Div. 1, Richmond (VA), Atlanta (GA)
EM, EF, FM : Coupe du Monde Senior de Montréal (QC)
FF, SM, SF : Coupe du Monde Senior de Las Vegas (Nevada)

Mis en forme : Anglais Canada

Mis en forme : Anglais Canada

Mis en forme : Anglais Canada

Note : le classement sera établi en fonction des 2 meilleurs résultats canadiens et des 2 meilleurs résultats internationaux.

Relève “ A ” :

Compétition canadienne de sélection junior #1, Ouest (Saskatoon)
Compétition canadienne de sélection junior #2, Est (Montréal)
Championnat canadien junior, Est (à définir)
Championnat du Québec junior, Granby (QC)
NAC Junior, Dallas (TX) et Atlanta (GA)
NAC Cadet, Tucson (AZ) et Dallas (TX)

Note : le classement Relève A sera établi en fonction des 2 meilleurs résultats canadiens et du meilleur résultat international.

Mis en forme : Français France

Relève “ B ” :

Compétition canadienne de sélection junior #1, Ouest (Saskatoon)
Compétition canadienne de sélection junior #2, Est (Montréal)
Championnat canadien junior, Est (à définir)
Championnat du Québec junior, Granby (QC)
NAC Junior, Dallas (TX) et Atlanta (GA)
NAC Cadet, Tucson (AZ) et Dallas (TX)

Note : le classement Relève B sera établi en fonction du meilleur résultat canadien et du meilleur résultat international.

Remarques pour l’ensemble des compétitions identifiées :

1- **la force des compétitions identifiées sera conforme à celle arrêtée par la Fédération Canadienne d’Escrime.**
2- **en cas d’annulation d’une compétition identifiée, le Bureau de Direction de la Fédération d’Escrime du Québec se réserve le droit de remplacer l’événement.**

Mise en forme : Puces et numéros

GRILLE DE POINTAGE 2007-2008 :

Grille-type de points seniors (*)

Place	Coupe du Monde	NAC	Champ. canadiens	C.C.S
1	150	80	60	50
2	140	70	55	45
3	130	60	50	40
5-8	110	50	40	30
9-12	85	35	30	20
13-16	80	30	25	16
17-24	55	20	X	X
25-32	50	10	X	X
33-64	30	x	X	X

Grille-type de points juniors (*)

Place	Coupe du Monde Jr	NAC Jr	Champ. Can Jr	C.C.S. Junior
1	100	50	40	30
2	90	45	35	25
3	80	40	30	20
5-8	70	30	24	15
9-12	55	20	16	10
13-16	50	16	12	8
17-24	35	12	8	X
25-32	30	8	4	X
33-64	10	X	X	X

Grille-type de points cadets (*)

Place	NAC Cadet	Ch. Can Cadet	C.C.S. Cadet
1	50	40	30
2	45	35	25
3	40	30	20
5-8	30	24	15
9-12	20	16	10
13-16	16	12	8
17-24	12	8	X
25-32	8	4	X
33-64	X	X	X

Pour toutes les catégories :

Pour qu'un résultat soit pris en compte, il faut que le tireur se soit classé dans la première moitié (50 %) des participants de la compétition.

(*) Compte tenu de la variation de niveau entre les armes, la Commission d'Élite évaluera la force de chaque épreuve et ajustera le pointage en conséquence, au besoin. Ainsi, les athlètes qui auront participé à une épreuve de niveau supérieur ne seront pas désavantagés.

BUDGET 2008-2009

SUBVENTIONS

Athlètes élite A	Compétitions identifiées	:	1200$
	Crédit d'impôt remboursable	:	4000$
Athlète élite B	Compétitions identifiées	:	700$
	Crédit d'impôt remboursable	:	4000$
Athlètes relève A	Compétitions identifiées	:	650$
	Crédit d'impôt remboursable	:	2000$
Athlètes relève B	Compétitions identifiées	:	450$
	Crédit d'impôt remboursable	:	2000$
Athlètes relève C*	Crédit d'impôt remboursable	:	2000$

* : la catégorie " Relève C " a été créée au cas où on n'atteindrait pas le nombre de 24 athlètes identifiés d'après les critères "Relève A" et "Relève B". La Commission d'Élite comblerait ainsi les places disponibles avec les athlètes qui sont le plus près de remplir les critères. Dans ce cas-là, les athlètes seraient identifiés "Relève C" et pourraient bénéficier du crédit d'impôt de 2000$.

Les athlètes de la région de Montréal (sauf les tireurs du club d'escrime Fleuret d'Argent), devront payer 100,00$ Pour les frais d'accès annuelle au centre Claude Robillard.
Cette somme sera directement déduite de la subvention octroyée par la Fédération d'escrime du Québec.

CAS SPÉCIAUX

1- Critères des bénéficiaires allant à l'extérieur du Québec et du Canada

Le bénéficiaire doit :

- Être citoyen canadien ou avoir le statut d'immigré reçu (avec document à l'appui)
- Être résident du Québec depuis au moins un (1) an, soit au moins depuis le 30/09/2007
- Rester affilié à la Fédération d'escrime du Québec
- Représenter le Québec
- Être affilié à un club du Québec
- Faire accepter sa programmation extérieure par la Commission d'élite
- Remettre des rapports de tournois (ex.: résultats, commentaires)

2.- Critères des bénéficiaires venant de l'extérieur du Québec

Le bénéficiaire doit :

- Être citoyen canadien ou avoir le statut d'immigré reçu (avec document à l'appui)
- Être résident du Québec depuis au moins un (1) an, soit au moins depuis le 30/09/2007
- Avoir une adresse permanente au Québec avant le 1er septembre de la saison en cours et y résider
- Avoir été affilié à un club québécois pendant la saison précédente
- N'être subventionné par aucune autre fédération provinciale d'escrime.

? Une saison est identifiée comme suit : du 1er septembre jusqu'après la tenue du Championnat Canadien de fin de saison.

PROTOCOLE D'ENTENTE

GÉNÉRALITÉS

1.- RESPONSABILITÉ

Les athlètes, les entraîneurs et les officiels sont les seuls responsables du respect de leur protocole. Dans tous les cas les mettant en situation irrégulière, ils devront se mettre en communication avec le coordonnateur ou le mandataire.

2.- OBLIGATIONS

Tous les athlètes bénéficiaires du Programme d'Élite de la FEQ sont tenus de participer aux tournois ouverts organisés au Québec. Comme tous les athlètes excellence au programme bénéficient d'avantages (i.e. crédits d'impôts + subvention Équipe Québec) accordés par le Québec, nous vous demandons de participer aux compétitions senior organisées au Québec. Les athlètes " élite " et " relève " seront automatiquement inscrits aux compétitions du circuit québécois décrites sur le formulaire d'engagement, le montant des inscriptions sera prélevé des subventions.

Tous les athlètes identifiés dans les catégories " élite " et " relève " doivent être affiliés à un club du Québec.

Tous les athlètes identifiés sont également tenus d'arbitrer à au moins deux journées (ou quatre demi-journées) au Circuit québécois des Jeunes.

3.- ÉMISSION DES CHÈQUES

Les chèques seront émis en novembre et en mars. Les montants identifiés seront accordés si le protocole est signé et remis à temps (15 décembre 2007) avec l'ensemble des documents requis.

L'octroi des montants sera conditionnel à la participation de l'athlète aux activités prévues : entraînement spécifique selon l'arme (des arrangements seront faits avec les entraîneurs nationaux pour les fiches de présence de ceux et celles qui résident dans un rayon de 50 km du site d'entraînement; pour les autres, des arrangements seront à prendre en accord avec la fédération), camps nationaux et compétitions désignées.

Supprimé : km

Ainsi, après avoir soustrait le montant d'inscription aux compétitions, les montants seront partagés comme suit :

	Montant des compétitions 110Sr 160Jr	Participation aux entraînements	Participation aux camps obligatoires	Participation aux compétitions	Arbitrage à au moins deux tournois jeunes	MAX
Élite A	X	50%	20%	20%	10%	$1000
Élite B	X	50%	20%	20%	10%	$500
Relève A	X	50%	20%	20%	10%	$500
Relève B	X	50%	20%	20%	10%	$350

Les athlètes qui ne respectent pas leur engagement ne recevront pas le montant prévu et pourraient ne pas être éligibles l'année suivante.

4.- ABSENCES

Dès le début de l'année, il serait bon d'avertir les autorités scolaires de votre institution que vous faites partie d'un programme excellence, élite ou relève de la Fédération d'escrime du Québec et que vous aurez à vous absenter, à l'occasion, au cours de l'année.

Les bénéficiaires sont tenus d'**avertir** le coordonnateur de toute **absence** ou **manquement à leur programmation**, **avant l'événement**. Les raisons invoquées seront étudiées et jugées par la Commission d'élite.

Les cas généralement acceptés sont :
- maladie ou blessure, après vérification (billet d'un médecin)
- certaines raisons sociales (décès d'un proche, mariage, déménagement)

Nous pouvons vous fournir une aide spéciale pour le déplacement de jours d'examen ou de travaux, s'il y a lieu. N'hésitez pas à contacter votre coordonnateur, à ce sujet. Les sanctions encourues iront de la perte d'une tranche de subvention jusqu'à l'exclusion des programmes.

5.- PROCÉDURES DE SÉLECTION

a) Sélection

La sélection des bénéficiaires se fait généralement en novembre, quand la Fédération Canadienne d'Escrime nous indique la liste des athlètes qui auront un brevet de Sport Canada pour la saison à venir.

Mis en forme : Couleur de police : Noir

Supprimé : Sport-Canada

Une révision des listes s'effectuera en janvier afin de permettre éventuellement aux substituts de prendre une place sur l'élite. Nous les encourageons donc fortement à participer aux compétitions identifiées pour les athlètes élite s'ils veulent, le cas échéant, pouvoir bénéficier d'une subvention complète.

La Commission d'élite considère qu'un bénéficiaire accepte sa candidature par la signature et la remise de son protocole dans les délais prévus.

b) Priorisation

Un athlète élite ou relève qui n'obtient pas ses critères ou un athlète excellence qui n'obtient pas son brevet (or, argent ou bronze), dû à une blessure le forçant à un arrêt prolongé, ne sera pas automatiquement réintégré au programme de la FEQ mais sera considéré avec un statut spécial. L'athlète doit en faire la demande au Coordonnateur du programme d'élite de manière à être exempté des tournois, et cette demande doit être approuvée par la Commission d'élite de la FEQ.

6.- COMPORTEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

L'athlète bénéficiaire des programmes de la F.E.Q se doit, en tout temps, lorsqu'il effectue un déplacement ou qu'il participe à des activités organisées par la Fédération, d'adopter un comportement et des attitudes dignes pouvant servir d'exemple aux jeunes, étant conscient qu'il véhicule avec lui l'image de l'organisme qu'il représente.

Par comportement et attitudes dignes, on entend: toute personne mineure, ou qui n'a pas, par la juridiction locale, l'âge requis, ne peut en aucun cas consommer des boissons alcoolisées. En ce qui concerne les athlètes majeurs, une consommation modérée leur est conseillée et fortement recommandée. Pour tous, l'usage de substances illégales est bien sûr interdit. D'autre part, dans ses mots et gestes, l'athlète ne doit, en aucun cas, déranger les personnes se trouvant à proximité (chambres d'hôtel voisines, autres athlètes, autres voyageurs, etc...)

Dans le cas où un athlète membre du programme d'élite de la Fédération d'escrime du Québec, lors d'un déplacement, outrepassait ces règles de conduite, il s'exposerait alors aux sanctions décrites dans l'article suivant.

7.- SANCTIONS

Toutes ces sanctions, pour être effectives, doivent être ratifiées par la commission d'élite de la fédération. Néanmoins, lors d'un déplacement, l'entraîneur responsable a le pouvoir d'appliquer, le cas échéant, les sanctions qui s'imposent.

Tout bénéficiaire ne participant pas aux compétitions identifiées verra une partie de sa subvention coupée et risque de ne pas être considéré pour une nouvelle sélection annuelle.

Tout athlète ne participant pas aux soirées ou à un camp d'entraînement obligatoires s'expose à une coupure de son budget.

Tout athlète au programme ne participant pas à une compétition obligatoire s'expose à une coupure de son budget.

Lors de déplacements, si le bénéficiaire n'a pas le comportement attendu, l'entraîneur responsable pourra lui interdire de participer à la compétition. Par la suite, le bureau de direction de la Fédération décidera des sanctions à lui imposer.

Dans tous les cas, un athlète qui, dans la même saison, est sanctionné deux fois par la commission d'élite se verra exclu des programmes pour une période de deux ans.

PROTOCOLE D'ENTENTE – ATHLÈTE EXCELLENCE

SAISON 2007-2008

Conditions sine qua non

Répondre aux critères de classification du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Être affilié "national" (anciennement " rouge " FEQ)
Athlète identifié au Plan des Jeux (brevets or, argent ou bronze)
Remettre son protocole d'entente signé, avant la date limite, avec une photo, un plan d'entraînement annuel et une copie d'un pièce justificative prouvant sa nationalité canadienne ou son statut d'immigrant reçu.

L'athlète excellence est pris en charge par Sport Canada et la Fédération canadienne d'escrime. Cependant, afin d'assurer à l'athlète québécois un meilleur service et un suivi dans sa carrière, la Fédération d'escrime du Québec offre des services aux athlètes excellence.

1.- LA F.E.Q. PROPOSE

a) Des services

Prise en charge du dossier de l'athlète
Défense des intérêts de l'athlète pour des candidatures à des bourses ou à des sélections
Démarches auprès des employeurs ou des institutions scolaires dans le cas de conflit avec la programmation
Promotion de l'athlète à travers les médias d'information
Accord avec le CNMM sur des assurances pour la physiothérapie

b) Un soutien logistique

Invitation aux activités reliées au Centre d'entraînement de haute performance.

2.- L'ATHLÈTE EXCELLENCE S'ENGAGE

À avoir un comportement digne d'un athlète excellence et pouvant servir d'exemple aux jeunes.
À participer activement à la vie promotionnelle de l'escrime.
À arbitrer à au moins deux journées (ou quatre demi-journées) au Circuit québécois des Jeunes.
Les tireurs résidant dans la région de Montréal doivent participer à au moins un entraînement par semaine au centre national d'entraînement (contacter l'entraîneur national concerné et/ou l'entraîneur provincial).

Afin d'assurer la crédibilité et un engagement sérieux au programme, la Commission d'élite se réserve le droit de résilier le protocole d'entente de l'athlète excellence. Toutefois, l'athlète pourra aller en appel.

PROTOCOLE D'ENTENTE – ATHLÈTE ÉLITE

SAISON 2007-2008

Conditions sine qua non

Répondre aux critères de sélection de la F.E.Q.:
Être affiliée à un club du Québec.
Assurer une disponibilité de temps permettant un engagement d'un minimum de douze (12) heures/semaine pour quarante-deux (42) semaines d'entraînement régulier et la participation aux compétitions identifiées dans la programmation.
S'assurer les services d'un entraîneur qualifié pour programmer, diriger et superviser l'entraînement. À son défaut, le responsable du Centre d'entraînement de haute performance assumera ces tâches comme superviseur.
Être affilié "national" (anciennement " rouge " FEQ) pour la saison visée.
Remettre son protocole d'entente signé, avant la date limite, avec une photo, un plan d'entraînement annuel et une copie d'un pièce justificative prouvant sa nationalité canadienne ou son statut d'immigrant reçu.

1.- LA F.E.Q. PROPOSE

a) Des services

Prise en charge du dossier de l'athlète
Défense des intérêts de l'athlète pour des candidatures à des bourses ou à des sélections
Démarches auprès des employeurs ou des institutions scolaires dans le cas de conflit avec la programmation
Accord avec le CNMM sur des assurances pour la physiothérapie
Promotion de l'athlète à travers les médias d'information.

b) Un soutien logistique

Accès aux activités reliées au Centre d'entraînement de haute performance
Accès à une subvention pour les compétitions identifiées (en deux versements)
Encadrement en compétitions
Utilisation du matériel collectif lors des camps et compétitions organisés par la F.E.Q.

2.- L'ATHLETE ÉLITE S'ENGAGE

À participer au programme de tournois et dans la mesure du possible, aux activités du Centre d'entraînement de haute performance.
À avoir un comportement digne d'un athlète élite et pouvant servir d'exemple aux jeunes.
À respecter les procédures administratives mises en place par la F.E.Q.
À arbitrer à au moins deux journées (ou quatre demi-journées) au Circuit québécois des Jeunes.
Les tireurs résidant dans la région de Montréal doivent participer à au moins un entraînement par semaine au centre national d'entraînement (contacter l'entraîneur national concerné et/ou l'entraîneur provincial).

Afin d'assurer la crédibilité et un engagement sérieux au programme, la Commission élite se réserve le droit de résilier le protocole d'entente de l'athlète élite. Toutefois, l'athlète pourra aller en appel.

PROTOCOLE D'ENTENTE – ATHLÈTE RELÈVE

SAISON 2007-2008

Conditions sine qua non

Répondre aux critères de sélection de la F.E.Q :
- être affiliée à un club du Québec.
- avoir moins de vingt (20) ans au 1er janvier de la saison visée.
- assurer une disponibilité de temps permettant un engagement de huit (8) heures/semaine pendant quarante-deux (42) semaines pour l'entraînement régulier et la participation aux compétitions identifiées dans la programmation.
- s'assurer les services d'un entraîneur qualifié. À son défaut, le responsable du Centre d'entraînement de haute performance assumera ces tâches.
- être affilié "national" (anciennement " rouge " FEQ) pour la saison visée.

Remettre son protocole d'entente signé avant la date limite, avec une photo, un calendrier de compétitions pour la saison et une copie d'un pièce justificative prouvant sa nationalité canadienne ou son statut d'immigrant reçu.

1.- LA F.E.Q. PROPOSE

a) Des services

Prise en charge du dossier de l'athlète
Défense des intérêts de l'athlète pour des candidatures ou des sélections
Démarches auprès des employeurs ou des institutions scolaires dans le cas de conflit avec la programmation.
Promotion de l'athlète à travers les médias d'information
Accord avec le CNMM pour le service de physiothérapie

b) Un soutien logistique

Accès aux activités reliées au Centre d'entraînement de haute performance.
Une subvention pour les tournois identifiés (en deux versements)
Utilisation du matériel collectif lors des camps et des compétitions organisés par la F.E.Q.

2.- L'ATHLÈTE RELÈVE S'ENGAGE

À participer au programme de tournois proposés par la programmation de la Fédération et, dans la mesure du possible, aux activités du Centre d'entraînement de haute performance.
À avoir un comportement digne d'un athlète relève et pouvant servir d'exemple.
À respecter les procédures administratives mises en place par la F.E.Q.
À arbitrer à au moins deux journées (ou quatre demi-journées) au Circuit québécois des Jeunes.
Les tireurs résidant dans la région de Montréal doivent participer à au moins un entraînement par semaine au centre national d'entraînement (contacter l'entraîneur national concerné et/ou l'entraîneur provincial).

Afin d'assurer la crédibilité et un engagement sérieux au programme, la Commission élite se réserve le droit de résilier le protocole d'entente de l'athlète relève. Toutefois, l'athlète pourra aller en appel.

PROTOCOLE D'ENTENTE

SAISON 2007-2008

Après avoir pris connaissance du guide des bénéficiaires, de la programmation de la FEQ et des conditions d'engagement stipulées dans le protocole d'entente, je donne mon accord pour participer, selon les ententes dudit protocole, aux activités de la saison visée.

_____ Fait à _____ ce _____

Catégorie (excellence, élite ou relève) Ville jour mois année

_____ _____

Mandataire de la Commission élite. Signature

_____ _____

Nom de l'athlète Signature

_____ _____

Nom de l'entraîneur Signature

No. d'affiliation _____

No. ass. maladie _____

No. ass. sociale _____

Adresse courriel _____

Signature d'un parent ou tuteur, si moins de 18 ans.

_____ _____

Nom Signature

Pour l'arbitrage obligatoire (2 journées) au Circuit québécois des Jeunes, voici le calendrier des compétitions:

☐ - le tournoi #1 du Circuit -17 / -20 ans a lieu à Laval (MEC) les 13 et 14 octobre 2007
☐ - le tournoi #1 du Circuit -11 / -13 / -15 ans a lieu à Blainville (SRN) les 20 et 21 octobre 2007
☐ - le tournoi #2 du Circuit -17 / -20 ans a lieu à Longueuil (OM) les 15 et 16 décembre 2007
☐ - le tournoi #2 du Circuit -11 / -13 / -15 ans a lieu à Ste Foy (Estoc) les 1er et 2 décembre 2007
☐ - le tournoi #3 du Circuit -11 / -13 / -15 ans a lieu à Gatineau (MDF) les 2 et 3 février 2008
☐ - le tournoi #3 du Circuit -17 / -20 ans a lieu à Rimouski (EPE) les 1er et 2 mars 2008
☐ - le tournoi #4 du Circuit -11 / -13 / -15 ans a lieu à Montréal (BRE) les 8 et 9 mars 2008
☐ - le championnat provincial -11 / -13 / -15 / -17 ans a lieu à St Jean sur Richelieu (FEQ) les 5 et 6 avril 2008

SVP indiquez vos préférences avec un crochet (?) pour qu'on les communique aux clubs organisateurs ! Merci !

A remettre à la FEQ, au plus tard, le 31 octobre 2007 à 17h00